

Metz, le 11 août 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par :
gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Tel : 03 87 34 83 50

La responsable de l'unité police de l'eau
à

**Monsieur le Président
Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin
Mairie de Charly Oradour
16A, Rue du 10 juin
57640 CHARLY ORADOUR**

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet de restauration des berges du ruisseau de Malroy à Argancy – N°0057-2021-00254
Recevabilité

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\ARGANCY\2021_Malroy
P.J. : 1

Monsieur le Président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la restauration des berges du ruisseau de Malroy sur la commune de Argancy pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 03 juin 2021, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.**

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3120.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Argancy pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoite à la responsable de l'unité police de l'eau,



Astride ERMAN

Copie :
Mairie de Argancy